



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 23 FEVRIER 2025

Les affaires suivantes ont été débattues :

N°	AFFAIRES	DECISION		
		ADOPTÉE	REJETÉE	PREND ACTE
1	Approbation du contenu de la rédaction du procès verbal des délibérations de la Caisse des écoles en date du 02 décembre 2025	✓		
2	Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2026			✓

Les affaires sont consultables au secrétariat général ou sur le site internet de la ville.

Le Président
De la Caisse des écoles
Jacques TECHER

